République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Université Abderrahmane Mira – Béjaia
Faculté des Lettres et des Langues
Département de Langue et Culture amazighes

ABSENCES AUX EXAMENS

Les étudiants sont informés que toute absence aux examens doit être justifiée dans un délai n'excédant pas <u>72 heures à compter de la date de l'examen de la matière</u>.

Au-delà des <u>72 heures</u>, aucune justification ne sera acceptée.

Le Département